

Numéro: 599_22 octobre 2019

Le COMESA s'achemine vers l'indépendance financière

Les Ministres des Finances et les Gouverneurs mettent en place une équipe chargée d'évaluer le Prélèvement communautaire du COMESA



Les Ministres des Finances, les Gouverneurs des banques centrales et des cadres du COMESA en réunion aux USA

ans le but de consolider l'indépendance financière et la mise en œuvre durable du programme d'intégration régionale au sein du COMESA, le Comité mixte des Ministres des Finances et des Gouverneurs des banques centrales a décidé de mettre en place une équipe spéciale technique chargée d'évaluer et de définir les modalités d'application du Prélèvement communautaire du COMESA.

Le Prélèvement communautaire est prévu par le Traité du COMESA comme moyen de générer des ressources destinées au financement des activités du Marché commun. Cependant, les volets essentiels de cette taxe, tels que les revenus tirés d'activités entreprises par le Marché commun, n'ont jamais été mis en œuvre. Cette situation a créé des déficits budgétaires que viennent combler les subventions des partenaires de développement; mais cette option n'est pas viable à long terme.

Aux fins de pérennisation des ressources, le Secrétariat du COMESA a décidé de demander directement aux Ministres et aux Gouverneurs d'étudier les voies et moyens d'améliorer la mise en œuvre du Programme d'intégration monétaire du COMESA et de proposer les modalités de financement durable de ses activités.

La réunion conjointe s'est tenue la semaine dernière, le 16 octobre 2019, à Washington, DC, en marge des Assemblées annuelles 2019 du FMI et de la Banque mondiale. La session a enregistré la participation des Ministres et des Gouverneurs des pays suivants : Djibouti, Égypte, Eswatini, Libye, Kenya, Malawi, Maurice, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Soudan, Tunisie et Zambie.

Plaidant en faveur de l'application du Prélèvement communautaire, la Secrétaire générale du COMESA, Mme Chileshe Kapwepwe, a souligné la nécessité d'intensifier les efforts visant à approfondir le processus de convergence macroéconomique et d'intermédiation financière dans la région COMESA, compte tenu des énormes défis auxquels la région est actuellement confrontée.

« Le COMESA a besoin de ressources financières sûres, prévisibles et suffisantes pour la bonne exécution de son programme d'intégration régionale, a-t-elle déclaré. L'introduction du Prélèvement communautaire est inscrite dans le Traité du COMESA et contribuera grandement à mobiliser des ressources importantes pour le développement harmonieux de la région. »

Suite page 2

Le Ministre des Finances de la RDC, M. Sele Yalaguli, a fait sienne cette position :

«Le COMESA continue à manquer de ressources suffisantes et durables pour financer ses programmes phares, a-t-il déploré. Il est temps que les États membres du COMESA trouvent un moyen pérenne de les financer. »

Le Ministre congolais a insisté que les initiatives du COMESA visant à approfondir l'intégration vont compléter les efforts des pays membres destinés à améliorer la productivité et à assurer la diversification, notamment par l'accroissement des échanges intrarégionaux.

M. Erastus Mwencha, ancien Viceprésident de la Commission de l'Union africaine et également ancien Secrétaire général du COMESA, a été l'orateur principal. Il a partagé des idées sur le financement de l'intégration régionale en Afrique en général et sur la mise en œuvre du Prélèvement communautaire du COMESA en particulier.

Actuellement, plus de 70% du budget du COMESA provient des partenaires de développement, une situation qui est jugée intenable compte tenu de l'évolution actuelle des mécanismes de financement des bailleurs de fonds.

Des communautés économiques régionales similaires telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ont réussi à mettre en place de tels prélèvements d'une taxe communautaire pour le financement durable de leur programme d'intégration.

De hauts cadres du Secrétariat du COMESA et de l'Institut monétaire du COMESA ont pris part à la réunion de Washington, DC.

Six États du COMESA prennent des mesures pour accéder aux fonds de lutte contre le changement climatique



Les délégués, les personnes-ressources et des cadres du COMESA à l'atelier régional sur le changement climatique à Lusaka

e nombreux pays africains traînent à accéder aux financements en faveur du climat pour rendre opérationnelles leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), lesquelles sont des engagements pris par chaque pays pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts du changement climatique conformément à l'Accord de Paris de 2015.

Selon les estimations de la Société financière internationale de la Banque mondiale, un montant d'une valeur totale de 23 billions USD d'investissements intelligents face au climat sont nécessaires dans les économies émergentes pour mettre en œuvre les CDN. Les pays se doivent par conséquent de mobiliser des ressources importantes, notamment des investissements du secteur privé.

Attirer des investissements de cet ordre et au rythme requis pour atteindre les objectifs des CDN nécessite des incitations et des instruments financiers appropriés pour soutenir l'élaboration et l'exécution des projets ainsi que l'expansion de la demande du marché en produits et services écologiques.

Conscient de cette situation, le COMESA a mission d'aider ses États membres à accéder aux financements en faveur du climat afin de rendre opérationnelles leurs CDN. Le Secrétariat s'y emploie par le biais d'ateliers régionaux successifs axés sur la pratique visant à renforcer les capacités des autorités nationales désignées en élaboration de projets et mobilisation des investissements.

La semaine dernière, à Lusaka, en Zambie, six pays –Eswatini, Madagascar, Ouganda, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe-- ont participé à l'atelier régional sur l'élaboration de projets CDN et la mobilisation des investissements. Le principal objectif de l'atelier était de produire un cadre d'élaboration de projets bancables sur base de la liste des priorités CDN de chaque pays. Ces propositions seront ensuite transmises aux bailleurs de fonds potentiels.

«Nous voulons faire en sorte que la capacité de nos États membres à élaborer des projets bancables soit renforcée et que les problèmes d'accès aux financements de lutte contre le changement climatique soient identifiés et traités», a déclaré le Conseiller du COMESA sur le changement climatique, Mclay Kanyangarara.

Monsieur Kanyangarara a fait remarquer qu'au stade de conception, les projets CDN ont été insérés dans les plans et stratégies de développement nationaux. Par conséquent, la mobilisation des financements en faveur du climat et de la mise en œuvre des CDN mèneront à la réalisation des objectifs de développement socio-économique des États membres.

«Au stade de conception de leurs projets CDN, les gouvernements africains ont incorporé deux objectifs: un objectif inconditionnel que les pays africains réaliseront avec leurs propres ressources (15%) ainsi qu'un objectif conditionnel, soumis au soutien financier de la communauté internationale (85%)», a affirmé M. Kanyangarara.

Cependant, dans la cartographie des engagements actuels, a-t-il ajouté, il n'y a guère de distinction entre ces objectifs. «Sans faire cette distinction et mobiliser les ressources nécessaires pour permettre aux pays africains d'atteindre ces deux objectifs, l'objectif de l'Accord de Paris de 2015 risque de ne pas être atteint à savoir : limiter la hausse de la température mondiale à moins de 2° C d'ici la fin du siècle», a-t-il averti.

Au cours de l'atelier de trois jours qui s'est achevé le vendredi 18 octobre 2019, les participants ont passé en revue les étapes pratiques nécessaires pour identifier les sources de financements en faveur du climat tant publics que privés et y accéder. Des séances d'échange d'expériences et de collaboration ont été organisées afin d'identifier les meilleures pratiques régionales en matière d'accès aux financements verts/climatiques et de déblocage/stimulation des investissements du secteur privé.

Ont participé à l'atelier des fonctionnaires des ministères ayant en charge les Finances et la Planification du développement national ainsi que les représentants des Autorités nationales désignées pour le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Les garanties du transit sous douane du COMESA franchissent la barre de 2 milliards USD

e Régime régional de garantie du transit sous douane du COMESA (Carnet RGTD) devrait maintenir une trajectoire de croissance régulière en 2019 à en juger par les résultats obtenus en 2018. En effet, les garanties émises pour les marchandises en transit sur les corridors Nord et Central ont franchi la barre des 2 milliards USD.

C'est ce qui ressort d'une déclaration du Chef du Programme RGTD/Carte jaune, M. Berhane Giday. Ces cautionnements ont été émis en garantie des droits de douane et taxes sur les marchandises en transit dans les pays où le Carnet RGTD du COMESA est opérationnel depuis 2012: Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie.

Le Carnet RGTD est un instrument de facilitation du commerce du COMESA qui est intégré numériquement aux systèmes TI des douanes des États membres tels que iCMS (Kenya), TANCIS (Tanzanie) et Sydonia World en Ouganda, au Rwanda et au Burundi.

La garantie du transit sous douane du COMESA a contribué à améliorer la compétitivité des entreprises du Corridor Nord. Les experts affirment que la mise en œuvre du Carnet RGTD a permis de réduire les coûts de transport et de dédouanement de 10 à 15%.

À l'heure actuelle, plus de 1 000 agences en douane et transitaires ainsi que 66 compagnies d'assurance participent au RGTD. Quatre-vingts pour cent des



agences sont des petites et moyennes entreprises (PME).

Une étude menée par la firme Kenbright Actuarial & Financial Services Limited du Kenya a révélé que la plupart des garanties RGTD souscrites dans le COMESA sont des cautionnements généralux à 99%. Environ 70% des Carnets RGTD sont d'une valeur de moins de 10 000 USD.

«Nous avons chargé Kenbright de mener une étude sur le Carnet RGTD du COMESA et le constat fut que l'instrument a enregistré une croissance substantielle entre 2017 et 2018», a déclaré M. Giday.

L'étude a également montré que les

taux de primes RGTD sont inférieurs à la plupart des taux nationaux, sauf en Ouganda. Depuis 2015, treize cautionnements représentant une perte de droits et taxes estimée à 342 731 USD ont été appelés, dont six pour l'Office ougandais des recettes – URA-- et sept pour l'Office rwandais des recettes – RRA--.

La réduction des coûts de transit et de transport en 2018 pour les États membres continentaux en termes de primes de souscription à la garantie, de frais d'acquisition des documents et de cautionnement est estimée à 30 millions

L'Accord sur le RGTD a été signé et ratifié par 13 États membres et non membres du COMESA: Burundi, Djibouti, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Kenya, Ouganda, RDC, Rwanda, Soudan, Soudan du sud, Tanzanie et Zimbabwe.

Le régime est pleinement opérationnel dans les pays des Corridors Nord et Central : Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda. En outre, la RDC, le Malawi, le Zimbabwe, l'Éthiopie, Djibouti, le Soudan et le Soudan du sud devraient commencer leurs opérations au cours du premier trimestre de 2020. Le Corridor Nord couvre le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, tandis que la Tanzanie, le Burundi et la RDC se trouvent sur le Corridor Central. Le RGTD a été introduit en 2012 sur le Corridor Nord en vue de faciliter la circulation des marchandises du port de Mombasa vers les pays enclavés de la région. C'est le premier régime de ce type dans la région de l'Afrique orientale et australe, et le deuxième du genre dans le monde après le Carnet TIR de l'Union européenne.

La Tunisie soutient le Projet « 50 Millions de femmes africaines ont la parole »



La délégation du COMESA/50MFAP en Tunisie avec le Ministre du Commerce, M. Omar Behi (centre,

a mise en œuvre du Projet
« 50 Millions de femmes africaines
ont la parole » (50MFAP) est
officiellement lancée en Tunisie après
qu'une équipe du COMESA ait engagé
des concertations avec ce pays d'Afrique
du Nord, qui est également l'un des plus
récents membres du bloc régional de 21
États.

Les contacts ont débuté par deux visites de courtoisie auprès des Ministres tunisiens chargés du Genre et du Commerce, le 21 octobre 2019 dans la capitale Tunis. La Directrice de la Division Genre et Affaires sociales, Mme Beatrice Hamusonde, dirigeait une délégation de cinq membres qui a rencontré Mme Neziha Labidi, Ministre de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors, avant de tenir une autre réunion avec M. Omar Behi, Ministre du Commerce.

Les visites de courtoisie, la première activité d'une mission de trois jours du 21 au 23 octobre 2019, avait pour objectif d'informer les Ministres du projet en

cours, « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » qui vise à autonomiser les femmes entrepreneurs au moyen d'une plateforme de réseautage numérique couvrant 38 pays africains.

La Ministre Labidi a affirmé le soutien de la Tunisie au projet qu'elle a décrit comme «l'avenir de l'Afrique». Tout en soulignant l'importance de l'autonomisation économique des femmes, elle a mis l'accent sur la nécessité de proposer des solutions globales tenant compte des droits économiques, sociaux et fondamentaux des femmes en particulier.

Elle a ajouté que la Tunisie a une bonne expérience à partager avec le reste de la région COMESA; elle a cité l'exemple du Projet Rayda qui a appuyé 4 500 initiatives pilotées par des femmes et créé 40 000 emplois en leur fournissant un capital sans intérêt.

La délégation du COMESA, qui a également rendu visite au Ministre du

Commerce, M. Omar a informé les deux Ministres des différentes initiatives de la Division Genre et Affaires sociales dont le Projet 50MFAP qui vise à autonomiser les femmes, un programme d'autonomisation des jeunes ainsi que plusieurs instruments qui ont été élaborés, notamment la Charte sociale du COMESA et la Politique du COMESA en matière de genre.

La délégation a informé les Ministres que le développement de la plateforme numérique est terminé et que son lancement est prévu pour novembre de cette année. À ce titre, l'engagement des consultations avec la Tunisie va préparer le terrain pour la mise en œuvre du projet dans le pays une fois qu'une équipe-pays aura été établie avant le 23 octobre.

Le Projet 50MFAP fournira aux femmes africaines entrepreneurs une plateforme numérique pour les aider à surmonter certains des plus grands défis auxquels elles sont confrontées, tel que l'accès limité à l'information sur les services

financiers et non financiers. C'est également une plateforme de réseautage social qui permettra aux femmes de partager des opportunités commerciales et d'apprendre les unes des autres.

Financé par la Banque africaine de développement (BAD), le Projet « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » est mis en œuvre conjointement par trois communautés économiques régionales avec le COMESA comme chef de file et en partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté est-africaine (EAC).



Ime Neziha Labidi (à g.), Ministre tunisienne de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors échange des publications avec Mme Beatrice Hamusonde, Directrice de la Division Genre et Affaires sociales du COMESA

Les pays de la région sollicitent le soutien du COMESA pour renforcer leurs capacités en matière de facilitation du commerce



Les participants à l'atelier de renforcement des capacités pour les États de la région à Kafue

es pays de la région ont adopté le modèle de corridors de transport que prône le COMESA et cherchent maintenant à renforcer leurs capacités pour mettre en œuvre les instruments de facilitation du commerce en vigueur.

En réponse à la demande exprimée par les pays de la région, le Secrétariat du COMESA a organisé une formation sur ses instruments de facilitation du commerce il y a deux semaines à Kafue (Zambie) à l'intention de neuf États africains : République centrafricaine, Tchad, Djibouti, Éthiopie, Soudan, Soudan du sud, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

L'atelier avait pour objectif de faire mieux connaître les instruments du COMESA de facilitation du transport de transit et d'apprécier les avantages qui en résultent pour les pays se trouvant sur les corridors concernés.

Parmi les instruments qui ont transformé le commerce sur les corridors de transit figurent: la Carte jaune du COMESA, la Licence de transport du COMESA, les Péages routiers harmonisés, la Plaque « Transit COMESA », les Limites de charge à l'essieu, les Dimensions des véhicules, le Document douanier du COMESA, le Régime de garantie de transit sous douane, les Postes-frontières à guichet unique et le Système virtuel de facilitation du commerce du COMESA.

«Ces instruments ont contribué de manière significative à la réduction des coûts des affaires et apporté des avantages substantiels à l'utilisation des corridors pour le transport de transit, d'où la nécessité de renforcer leur gestion», a déclaré le Directeur de la Division Infrastructures du COMESA, M. Jean-Baptiste Mutabazi.

Il a indiqué que la formation sur les Postesfrontières à guichet unique (PFGU) est particulièrement importante pour les pays qui mettent en place des corridors de transport, compte tenu de leur rôle majeur dans la réduction des délais aux frontières.

La stratégie du COMESA est de multiplier les PFGU aux postes-frontières le long des principaux corridors de transport afin d'en maximiser les avantages. La facilitation du commerce est l'un des piliers du plan stratégique du COMESA; elle est également inscrite dans le Traité du COMESA en son Protocole sur le commerce de transit et les

facilités de transit.

Lors de l'atelier, les participants ont parcouru les sections spécifiques du Traité du COMESA et du Protocole sur le commerce de transit et les facilités de transit qui constituent la base des divers instruments de transit du COMESA.

Afin d'avoir une formation pratique et établir les faits, les participants ont effectué une visite au Poste-frontière à guichet unique de Chirundu entre la Zambie et le Zimbabwe. Il s'agissait de prouver la réduction de la congestion, l'élimination de la duplication des formalités et la baisse des coûts d'affaires.

Le PFGU de Chirundu a amélioré le temps que prennent les formalités (en une journée), la rapidité de la rotation des camions, l'échange d'informations, les opérations conjointes, la réduction drastique de la fraude, l'interaction des agents, le partage des installations et la réduction des coûts des affaires.

Des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont participé à la session de formation.

L'Agenda du COMESA			
	Réunion/Activité	Dates	Lieu
1.	Réunions du Commerce et Douanes	14-25 oct 2019	Machakos, Kenya
2.	Comité ministériel sectoriel tripartite des Infrastructures (CMSTI)	28-31 oct 2019	Lusaka, Zambie
3.	Réunion de validation du Cadre de résilience pour 17 États membres - Changement climatique	5-6 nov 2019	Nairobi, Kenya
4.	Réunion du Comité Semences du COMESA	6-7 nov 2019	Kigali, Rwanda
5.	Réunion consultative pré-COP en partenariat avec le Secrétariat de l'EAC, 14 États membres et 6 États membres de l'EAC - Changement climatique	8-9 nov 2019	Kigali
6.	Comité juridique du COMESA	12-14 nov 2019	Lusaka
7.	Ministres de la Justice du COMESA	15 nov 2019	Lusaka
8.	Tournoi de golf du Jubilé d'argent du COMESA	22 nov 2019	Lusaka
9.	Tournoi de football du Jubilé d'argent du COMESA	23 nov 2019	Lusaka
10.	Retraite des Institutions du COMESA	24 nov 2019	Lusaka
11.	Comité intergouvernemental - Institutions	25 nov 2019	Lusaka
12.	Comité intergouvernemental - Secrétariat	26-27 nov 2019	Lusaka
13.	Célébration des 25 ans du COMESA –Jubilé d'argent	28 nov 2019	Lusaka
14.	Conseil des ministres du COMESA	29 nov 2019	Lusaka

